

Le Vert-Pré, le 11 juin 2019

COLLEGE CONSTANT LE RAY



Dossier suivi par : MF. ADELAIDE

Téléphone : 05.96.65.95.89

Fax : 05.96.65.87.36

Mel :

gest.clgleray@ac-martinique

Standard : 05.96.65 93 96

Place du Général de Gaulle

97231 Vert-Pré/ Le Robert

A L'ATTENTION DES PARENTS DES NOUVEAUX ELEVES ET CEUX ENTRANT EN 6^{ÈME} À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019

Afin d'anticiper le paiement de la demi-pension pour la rentrée de septembre 2019, il est demandé aux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à la demi-pension de verser une avance de **44.00 €** correspondant au montant des 10 premiers repas du mois de septembre et du prix du badge permettant l'accès au restaurant scolaire (soit 34.00€ +10.00€).

Ce badge, magnétique et personnalisé, leur sera remis lors du premier repas de septembre.

Le présent calendrier de paiement est établi selon les modalités suivantes :

DATES DE PAIEMENT	ELEVES CONCERNES	MONTANT A REGLER
Lundi 01 Juillet 2019 de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	Les nouveaux élèves de 6 ^{ème}	44.00€ <i>Soit Badge : 10.00€ Forfait 10 repas : 34.00€</i>
Mardi 02 juillet 2019 de 07h30 à 12h00	Les nouveaux élèves affectés au collège CONSTANT LE RAY et les retardataires	44.00€ <i>Soit Badge : 10.00€ Forfait 10 repas : 34.00€</i>

Le règlement se fait en espèces ou par chèque établi à l'ordre de l'**Agent Comptable du Collège Constant Le Ray**, en y inscrivant au verso, les nom et prénom de votre enfant.

Veillez noter que les paiements en ESPECES se feront OBLIGATOIREMENT à l'intendance.

N.B. : En dehors des périodes indiquées et sauf cas exceptionnel, aucun paiement ne pourra être accepté. Vous êtes invités à respecter cette procédure pour la bonne marche du service.

La Principale



A. PEPIN-CELESTIN